

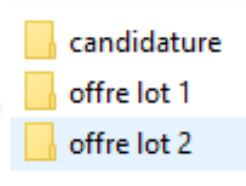
A compter du 26/01/2021, le processus de dépôt est modifié. Il ne sera plus possible de signer au moment du dépôt. Cette modification suit les recommandations écrites dans le guide du Plan de Transformation Numérique de la Commande Publique de la Direction des Affaires Juridiques du Ministère des Finances.

Toutefois, certains acheteurs peuvent malgré tout imposer la signature de certains documents. Vous devrez alors signer les documents concernés en amont du dépôt. Pour savoir si l'acheteur vous impose que certains documents soient signés, vous devez consulter le règlement de consultation de la consultation. La signature nécessite toujours d'être détenteur d'un certificat de signature eIDAS.

Si vous devez ou souhaitez signer, vous trouverez le mode opératoire ci-dessous :

1. Préparez votre réponse comme habituellement

par dossiers candidature et offre/lots en y intégrant les fichiers à transmettre

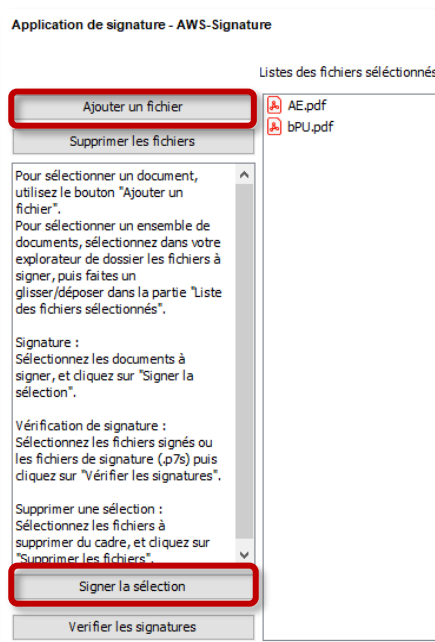


2. Retrouvez la consultation à soumissionner et cliquez sur « Déposer un pli ».

- Sur la page d'acceptation des CGU,
- **lancez AWS-Signature**



- **Sélectionnez les documents à signer**



- **Signez la sélection**

Vous pouvez effectuer cette étape avec l'outil de votre choix. Dans ce cas, intégrez un fichier dans votre pli indiquant le site/outil sur lequel la vérification de vos signatures peut être effectuée.

3. Après signature fermez l'application, acceptez les CGU et faites votre dépôt jusqu'à l'obtention de la confirmation de dépôt.